

S.à r.l. simplifiée : ce qui va vraiment changer

Après de longues années de réflexion sur le sujet, le Luxembourg a enfin décidé de moderniser son droit des sociétés en instaurant la société à responsabilité limitée simplifiée. Avec quelles conséquences pour le tissu entrepreneurial du pays ? C'est ce que nous tenterons de vous expliquer dans cet article.

En créant une société à responsabilité limitée simplifiée – ou S.à r.l.-S. –, le législateur luxembourgeois fait écho à une tendance européenne bien ancrée depuis plusieurs années, notamment en France avec l'EURL, en Allemagne avec la Mini-GmbH, en Belgique avec la Sprl-Starter, aux Pays-Bas avec la Flex-BV ou encore au Royaume-Uni avec la Limited... Ce faisant, le Luxembourg s'est enfin engagé, comme ses voisins, sur la voie de la flexibilité en matière de constitution de société.

LE POINT SUR CE QUI VA CHANGER

La constitution de la S.à r.l.-S.

Afin de réduire les coûts et d'accélérer le processus de constitution, les entrepreneurs pourront constituer une S.à r.l.-S. par un acte sous seing privé, c'est-à-dire sans obligation de passer par-devant notaire.

Afin de ne pas remplacer des frais de notaire par des frais d'avocat, la Chambre de Commerce, notamment, mettra gratuitement à disposition des entrepreneurs des statuts types qui leur permettront d'avoir une base solide pour constituer leur société.

Le capital social minimum

Une autre innovation majeure qui allégera substantiellement la charge financière nécessaire au lancement et au financement initial d'une société est la réduction du capital minimum qui devra être compris entre 1 et 12.000 EUR. C'est la raison pour laquelle on appelle aussi la S.à r.l.-S., dans le langage courant, la « société à un euro ».

LES LIMITES

L'objet social

L'objet de la S.à r.l.-S. doit entrer dans le champ d'application de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Les personnes exerçant des activités de services à caractère intellectuel prépondérant qui n'entrent pas dans le champ d'application de cette loi, telles que par exemple les masseurs-wellness, les traducteurs ou encore les journalistes ne sont donc pas visées par la S.à r.l.-S., sauf si elles exercent également une activité commerciale par le biais de la même société.

Les associés

Afin d'éviter les abus, la nouvelle loi réserve la création de la S.à r.l.-S. aux seules personnes physiques. Une autre société ne pourra donc jamais être associée d'une S.à r.l.-S.

Une personne physique ne pourra également être associée que d'une seule et unique S.à r.l.-S. à la fois (sauf si les parts lui sont transmises pour cause de mort).

Ces dispositions ont pour objectif de rappeler l'esprit de la loi qui est de réserver la S.à r.l.-S. aux entrepreneurs personnes physiques débutants ou ne disposant que de peu de ressources.

La constitution d'une réserve

Pour contrebalancer l'assouplissement des conditions de création, et notamment la baisse du capital minimum à un euro seulement, la loi impose aux associés de

la S.à r.l.-S. de faire annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de minimum 5 %, affecté à la constitution d'une réserve et ce, jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté de ladite réserve atteigne le montant minimum du capital social d'une S.à r.l. « classique ».

En conclusion, si la S.à r.l.-S. est sans conteste un outil destiné à simplifier la création d'une société, permettant ainsi de stimuler l'innovation et de promouvoir l'esprit d'entreprise au Luxembourg, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas adaptée à tous les entrepreneurs. Le choix de la structure juridique appropriée nécessite toujours une réflexion approfondie prenant en compte de multiples critères tels que la nature de l'activité, les besoins financiers ou encore les possibilités de développement. ☑



Emilie Pirlot
Attachée

Chambre de Commerce

Droit d'établissement au Luxembourg : notions-clés

Les activités commerciales, artisanales et industrielles ainsi que certaines professions libérales, telles que réglementées par la loi du 2 septembre 2011, sont soumises à une autorisation d'établissement (dite autorisation de commerce) préalable, matérialisant l'accès à la profession visée. Cette autorisation est octroyée à l'entreprise (le professionnel exerçant en nom propre ou la société) si :

- la personne chargée de la gestion ou de la direction de l'entreprise remplit les conditions légales de qualification et d'honorabilité professionnelles correspondant à l'activité visée ;
- et l'entreprise dispose d'un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg (pas d'entreprise « boîte aux lettres »).

La demande doit être introduite auprès de la Direction générale PME et Entrepreneuriat soit par courrier, soit par Internet.

Le postulant doit notamment répondre aux conditions d'octroi de l'autorisation d'établissement suivantes :

- honorabilité professionnelle ;
- qualification professionnelle correspondant à l'activité visée :
 - pour commerçant ou profession commerciale spécialement réglementée (y compris industriel) ;
 - pour profession libérale soumise à autorisation d'établissement ;
 - pour artisan ;

- établissement au Luxembourg : l'autorisation d'établissement n'est octroyée que s'il existe au Luxembourg une installation matérielle appropriée à la nature et à la dimension de l'activité poursuivie ;
- gestion effective et permanente de l'entreprise par le détenteur de l'autorisation d'établissement qui doit :
 - assurer personnellement et de manière régulière la gestion et la direction journalière effective de l'entreprise (un domicile effectif éloigné pourra notamment être préjudiciable). La présence permanente d'une tierce personne, même autorisée à engager l'entreprise, ne peut pas pallier l'absence du porteur de l'autorisation ;
 - avoir un lien réel avec l'entreprise (propriétaire, associé, actionnaire ou encore salarié de celle-ci).
- conformité aux obligations fiscales et sociales : le dirigeant de l'entreprise ne doit pas s'être soustrait, au cours de ses activités professionnelles antérieures ou actuelles, aux charges sociales et fiscales qui lui incombent soit en nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou qu'il a dirigée.

Source – www.guichet.lu, portail entreprises.

Pour en savoir plus : Oser entreprendre, le guide à l'usage du créateur/repreneur d'entreprise au Luxembourg

Devenir son propre patron est une aventure tentante. Construire un projet de création d'entreprise est un processus qui demande cependant une préparation minutieuse. Il est dès lors impératif d'agir avec méthode.

Le guide *Oser Entreprendre* recense toutes les informations utiles aux (futurs) créateurs et repreneurs d'entreprise désireux de développer leur activité au Grand-Duché de Luxembourg. Il fait état de toutes les réflexions préalables à mener avant de se lancer dans un projet de création, de reprise ou de diversification, depuis les démarches administratives en passant par la levée de fonds et jusqu'à l'accompagnement personnalisé de l'entrepreneur.

Le guide au format papier dans sa dernière version est téléchargeable librement depuis l'espace Publications du portail www.cc.lu.



Espace Entreprises

Des services en évolution

L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce est, à l'heure actuelle, en plein déménagement. Fin septembre, c'est au sein de la Maison de l'Entrepreneuriat, au 14, rue Erasme que le guichet unique de la Chambre de Commerce accueillera dorénavant les créateurs, repreneurs et chefs d'entreprise. Ce déménagement a aussi été l'occasion de faire évoluer certains services, comme la Mutualité d'Aide aux Commerçants (MCAC). Entretien avec son gérant, Lucien Bechtold, et Tom Baumert, attaché auprès de la Chambre de Commerce, en charge du projet House of Entrepreneurship.



Lucien Bechtold, conseiller, Chambre de Commerce, et gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants.



Tom Baumert, attaché, Chambre de Commerce, en charge du projet House of Entrepreneurship.
Photos-Chambre de Commerce

Pouvez-vous nous rappeler brièvement la mission de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants ?

Lucien Bechtold – La MCAC est une institution d'aide mutualiste dont la mission première est de faciliter l'accès des PME luxembourgeoises, ressortissantes de la Chambre de Commerce, au financement bancaire par l'octroi d'une garantie partielle. Le cautionnement de la MCAC fournit donc à l'entrepreneur un outil important pour soutenir sa demande de crédit bancaire.

Des changements sont en cours pour 2017. Quels seront-ils ?

Lucien Bechtold – Notre institution se devait d'évoluer car les *business models*

des entreprises changent. A partir de 2017, la MCAC aura des moyens financiers et des effectifs plus importants. Ainsi, nous pourrons cautionner des opérations financières plus conséquentes, en adéquation avec les besoins des entreprises. Nous ouvrirons également nos activités aux projets innovants. Etant donné que ces dossiers impliquent des risques plus élevés, un comité d'analyse dédié sera créé, au sein duquel siègeront des professionnels du secteur. Un système d'évaluation des risques sera mis en place avec des critères clairs et précis. Nous allons aussi simplifier les procédures et les contrats, de même que les formulaires en ligne. Notre structure devenant plus ambitieuse, nous prévoyons de rencontrer prochainement les banques

pour promouvoir nos services optimisés. Nous réfléchissons également à la mise en place d'un package pour l'entrepreneur cautionné, sous forme d'un suivi de la progression de son activité pendant 6, voire 12 mois, ce qui constituerait un argument non négligeable pour les banques. D'autres idées sont sur la table, mais il est trop tôt pour en parler.

L'Espace Entreprises prendra officiellement ses quartiers dans la House of Entrepreneurship le 26 septembre. Quelles sont les principales raisons de ce déménagement ?

Tom Baumert – La Maison de l'Entrepreneuriat se trouve en face de la Chambre de

Commerce, à quelques pas de la House of Finance qui abrite l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL), l'ALFI (Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement) et Luxembourg for Finance (LFF), l'agence pour le développement de la place financière, et non loin du Registre de Commerce et des Sociétés. L'idée est donc de réunir tous les acteurs liés à l'entrepreneuriat sur un même site, dont l'Espace Entreprises en premier lieu, avec tous ses services et initiatives, le guichet du ministère de l'Economie dédié aux autorisations d'établissement, mais aussi d'autres acteurs privés et publics que nous sollicitons actuellement et qui pourraient y être présents régulièrement, même quelques heures par jour. Le concept est d'offrir aux créateurs, repreneurs et entrepreneurs expérimentés un espace ouvert où ils pourront s'informer quant aux démarches administratives à suivre, obtenir des conseils personnalisés... et échanger entre eux. Afin de répondre aux besoins des nouvelles sociétés que sont les S.à r.l.-S et les Sociétés d'Impact Sociétal (SIS), notre équipe actuelle se verra aussi renforcée. L'objectif à moyen terme est de réunir un maximum d'acteurs sous un même toit pour également mieux cibler les besoins des entrepreneurs, soit leur proposer des services adéquats et développer de nouvelles initiatives. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

A partir de 2017, la MCAC aura des moyens financiers et des effectifs plus importants. Ainsi, nous pourrons cautionner des opérations financières plus conséquentes, en adéquation avec les besoins des entreprises. Nous ouvrirons également nos activités aux projets innovants.
(Lucien Bechtold, gérant de la MCAC)

L'Espace Entreprises : bilan au 1^{er} semestre 2016 (période de janvier à mai 2016)

Conseil création et développement d'entreprises

- Augmentation du nombre d'e-mails traités (4.800 demandes traitées > +7.9 % vs. 2015).
- Augmentation constante des RDV clients en présentiel (+ 580 entretiens réalisés avec et sans prise de RDV préalable).

Formalités commerciales

- Augmentation du nombre de certificats d'origine émis (+ de 7.650 > + 18,1 % vs. 2015) et de certificats Luxtrust (790 environ > +/- 0,3 % vs. 2015).

Bourse d'entreprises et conseil reprise

- Augmentation significative du nombre de RDV (+ de 40 entretiens > hausse de 95 % vs. 2015) portant sur la transmission d'entreprise.
- Augmentation du nombre de mises en relation réalisées via la Bourse d'Entreprises (37 mises en relation cédant-repreneur > + 164 % vs. 2015).

Save the date 18 novembre 2016

Entrepreneur's Day 2016, la plate-forme dédiée à l'entrepreneuriat luxembourgeois

Vous avez une idée et envisagez de créer votre propre entreprise ? Vous pensez à reprendre une entreprise ? Vous êtes déjà chef d'entreprise et pensez à développer votre business ? Vous avez une panoplie de questions et ne savez pas où chercher les réponses ? Vous trouverez réponses à vos questions le 8 novembre 2016 lors de la 2^e édition de l'Entrepreneur's Day.

Plus d'une trentaine de stands d'informations, des workshops, une conférence et autres actions autour de l'entrepreneuriat vous attendront lors de cette journée. Visitez www.journees.lu pour découvrir le programme. N'hésitez pas à vous inscrire aux workshops et à fixer un rendez-vous avec des acteurs-clés de la création d'entreprise pour planifier au mieux votre Entrepreneur's Day 2016.

L'Entrepreneur's Day est une initiative de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce avec le soutien du ministère de l'Economie, et marque le lancement des Journées

Création, Reprise et Développement d'entreprises ainsi que le lancement de la Semaine européenne.

Elke Hartmann

Chef de service Chambre des Métiers
Service Affaires européennes et Grande Région
Enterprise Europe Network

Informations complémentaires

Chambre des Métiers
Christian Kremer (Tél : (352) 42 67 67-229)
E-mail : christian.kremer@cdm.lu

Elke Hartmann (Tél : (352) 42 67 67-266)
E-mail : elke.hartmann@cdm.lu

Le Guichet Unique PME

Contribuer au développement économique de la région nord du pays

L'année 2015 confirme la reprise économique ressentie par le Guichet Unique PME ces deux dernières années, avec de nombreux contacts et des projets d'entreprise à la clé. Bilan avec son directeur, Yves Karier.

Comment s'est déroulée votre année 2015 ?

2015 a été une année comme on aimerait en voir plus souvent ! En 2014, nous avons déjà enregistré un chiffre record depuis notre création, mais 2015 a été encore plus riche en contacts et en projets. Nous avons été en contact avec 750 clients, soit l'affluence la plus importante depuis 1996. La progression des conseils en matière de création et de reprise d'entreprise (de 237 en 2014 à 259 contacts en 2015) renforce cette impression générale de reprise économique. Quant au rebond des conseils en matière de zonings industriels que nous avons constaté en 2014, celui-ci s'est amplifié en 2015, le chiffre ayant plus que doublé en l'espace de 2 ans seulement pour passer de 45 à 105. En règle générale, il s'agit d'entretiens qui traitent de la recherche de terrains industriels et d'implantation de nouvelles entreprises. Cette évolution, certes positive, nous inquiète cependant car les deux syndicats intercommunaux ne disposent quasiment plus de terrains pour de nouveaux projets d'implantation.

Comment les futurs entrepreneurs entrent-ils en contact avec le Guichet Unique PME ?

La tendance est à la transmission d'informations par voie digitale. Ainsi, les entrées en contact par courriel ont représenté plus de 40 % en 2015. Nous constatons également que la mise en relation se fait à un niveau élevé par le biais des chambres professionnelles et par les instituts bancaires et/ou les fiduciaires. Ceci témoigne de la notoriété que nous avons acquise au cours des dernières années auprès des



Yves Karier, directeur, Guichet Unique PME.

différents partenaires professionnels et/ou institutionnels.

Pouvez-vous nous parler de cette collaboration avec les différents acteurs institutionnels ?

Notre collaboration avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce est formalisée par une convention de collaboration signée en 2008. Dans ce contexte, nous organisons des réunions de concertation de manière régulière afin de pouvoir échanger sur différents dossiers et organiser des formations et conférences dans notre région, de même que des visites d'entreprises. L'une des missions du Guichet Unique PME étant d'accompagner les entreprises dans leurs démarches pour s'implanter dans une zone d'activités économiques à caractère régional (zaer)

et d'assister les syndicats de communes dans la gestion de ces demandes, nous avons accompagné 7 entreprises dans la rédaction de leur demande d'implantation et dans l'accomplissement des différentes démarches administratives. Nous avons également participé activement aux différentes réunions du comité d'accompagnement du syndicat intercommunal de Wiltz-Winseler dont l'objectif est de réunir les entreprises du zoning Salzbaach et les responsables politiques locaux afin que tout un chacun puisse y faire part de ses doléances et trouver des solutions communes. Un tel comité a été créé le 25 avril dernier pour les entreprises implantées dans les zonings du SICLER.

Concernant la collaboration avec les communes, il nous semble naturel de faire profiter les 14 communes qui participent au budget du Guichet Unique PME de nos compétences. Nous essayons donc de les assister au maximum lorsque nous pouvons apporter une plus-value pour toute question relative à la vie entrepreneuriale et contribuer ainsi au dynamisme de la région.

Nos excellentes relations avec le ministère de l'Economie nous permettent de trouver des solutions rapides et pragmatiques aux problèmes qui se posent aux entreprises, tant au niveau des autorisations de commerce que des aides étatiques, par exemple. Grâce à des contacts, tant formels qu'informels, nous essayons en permanence d'apporter des solutions concrètes aux entreprises endéans des délais les plus courts possibles.

Nous avons aussi des contacts réguliers avec l'agence pour le développement

2015 a été une année comme on aimerait en voir plus souvent ! En 2014, nous avons déjà enregistré un chiffre record depuis notre création, mais 2015 a été encore plus riche en contacts et en projets.

de l'emploi (ADEM) qui aiguille bon nombre de ses clients souhaitant créer leur propre entreprise vers nos services.

Qu'en est-il de vos formations en 2015 ?

Nos efforts en la matière se sont poursuivis en 2015 avec de nombreux événements organisés en collaboration étroite avec les

chambres professionnelles. La démarche qualité entamée en 2010 auprès de nos clients ayant participé à nos formations a été poursuivie en 2015. Le bilan dressé par ces enquêtes, ainsi que son évolution est, cette année aussi, très satisfaisant.

Propos recueillis
par Isabelle Couset

Guichet Unique PME
11 b, Klatzewee, L-9714 Clervaux
49, Grand-Rue, L-9530 Wiltz

Entretien sur rendez-vous
Tél : (352) 92 99 36 – Fax : (352) 26 91 08 43
E-mail : info@gupme.lu – www.gupme.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Portail Entreprises

A la recherche de réponses ?

Le Portail Entreprises vous offre des informations complètes sur la création et la gestion courante des entreprises au Luxembourg, ainsi qu'un accès en ligne aux démarches administratives.



le Guichet Unique du Gouvernement luxembourgeois

Démarrer en étant bien encadré

Ces dernières années, les incubateurs et programmes d'accompagnement à la création d'entreprises ont fleuri au Grand-Duché de Luxembourg. Tour d'horizon, non exhaustif, des possibilités de créer en étant bien accompagné.

Le Technoport

Le Technoport est sans doute le plus connu des incubateurs de start-up au Grand-Duché de Luxembourg. Son histoire remonte à 1998, l'incubateur étant au départ une émanation du CRP Henri Tudor. A partir de 2012, suite à une fusion opérée avec Ecostart I et II, il vole de ses propres ailes. Implanté à Belval, le Technoport intègre programme d'incubation, espaces de *coworking*, Fab Lab... dédiés aux jeunes sociétés technologiques et innovantes. Actuellement, la structure accompagne une trentaine de sociétés très prometteuses.

www.technoport.lu

Le Lux Future Lab

Le Lux Future Lab est un programme proposé par la BGL BNP Paribas qui vise à soutenir de nombreuses initiatives entrepreneuriales, qu'elles entretiennent un lien direct avec la banque ou non. Lancé officiellement en 2012, l'incubateur, qui est adossé à un vaste programme de formations et aux nombreuses ressources du Groupe, a notamment connu quelques succès, notamment dans le domaine des FinTech. Le Lux Future Lab entend encourager le partage de connaissances, pour donner naissance à une communauté innovante et enthousiaste.

<http://www.luxfuturelab.lu/>

nyuko

Etabli à Hollerich, nyuko est un espace de *coworking* hautement qualitatif pour les jeunes entrepreneurs. nyuko s'est donné pour mission de propulser l'écosystème entrepreneurial luxembourgeois en créant un environnement favorable à la création. Au-delà de l'espace de *coworking* qu'elle offre, la structure entend fédérer une communauté de personnalités aux idées brillantes, à travers des formations, des temps de réflexion, des rencontres... Elle veut aussi faciliter l'accès aux financements pour les entrepreneurs.



nyuko est né de la combinaison des efforts de ses prédécesseurs que sont Business Initiative et The Impactory. S'appuyant sur leur expertise de longue date forgée sur le terrain aux côtés d'entrepreneurs en herbe, la structure nouvelle entend décupler le soutien apporté aux entrepreneurs sur le chemin de la réussite.

www.nyuko.lu

Linc

Lancé en 2014, le programme Linc vise à accompagner et soutenir des start-up actives dans le domaine de l'Internet et de l'e-commerce, tant au niveau opérationnel que stratégique. Linc se présente aujourd'hui comme un accélérateur de projets dans le monde du Web.

<http://www.linc.lu>

Trouver les bons financements pour développer ses projets

L'argent reste le nerf de la guerre. Pour assurer la réussite et la pérennité de ses projets, il faut pouvoir disposer des financements adaptés, dans le temps.

Au Luxembourg, les possibilités de financer ses projets, au-delà de la banque, sont nombreuses. Mais encore faut-il frapper à la bonne porte. Petit tour d'horizon.

La banque

La banque reste aujourd'hui l'un des principaux partenaires financiers des acteurs économiques. Dans un environnement à taux bas, le recours à l'emprunt bancaire pour financer ses projets est intéressant. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra cependant convaincre la banque de la viabilité de votre projet, des retours sur investissement qu'il est susceptible de générer à terme. Un emprunt bancaire ne s'obtient pas sans un apport de garanties, comme des fonds propres, des sources de financement alternatives, des cautions... Chaque institution bancaire dispose d'un panel de services et de solutions pour soutenir le développement d'une entreprise.

La SNCI

La Société Nationale de Crédit à l'Investissement est une autre source de financement intéressante pour beaucoup d'acteurs économiques. La SNCI, en tant qu'établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et long terme des entreprises luxembourgeoises, accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi que des crédits à l'exportation. Au cours de l'année 2015, son conseil d'administration a octroyé des financements pour un montant total de 100,6 millions EUR. C'est près de cinq fois plus qu'en 2014 (22,1 millions). Cette situation exceptionnelle s'explique par des prises de participation dans trois entreprises, pour un total de 81,7 millions, au cours de l'exercice. La SNCI ne fonctionne pas seule, mais travaille généralement dans une approche de



Comme il existe de nombreux *business angels* prêts à prendre des parts pour quelques milliers d'euros dans une structure pour l'accompagner dans les premières étapes de son développement, on compte aussi beaucoup de sociétés d'investissement désireuses de les amener plus loin.

cofinancement. La SNCI assure aussi des financements par l'intermédiaire de sa filiale CD-PME ou des sociétés de financement dans lesquelles elle détient des parts.

Les mutualités de cautionnement

Nous évoquons l'exigence de pouvoir faire valoir une caution dans le cadre d'une demande d'emprunt bancaire. C'est dans

Paul Wurth InCub

C'est l'un des derniers incubateurs nés au Luxembourg : Paul Wurth a démarré, en avril dernier, un programme destiné aux entreprises technologiques et innovantes. Paul Wurth InCub souhaite ainsi accueillir, dans ses locaux situés à Hollerich, de jeunes entreprises qui recherchent un soutien dans la mise en œuvre et le développement de leurs projets. En plus de la mise à disposition d'infrastructures, les entreprises pourront bénéficier de conseils commerciaux et de l'expertise de Paul Wurth quant à la connaissance du marché, et d'un accès facilité à celui-ci via le réseau international du Groupe. L'acteur sidérurgique a prévu d'accueillir une quinzaine d'entreprises et de leur faire profiter d'un coaching, avec la volonté d'accompagner la concrétisation d'idées technologiques innovantes.

<http://incub.co>

Les programmes des Big Four

Les grands cabinets de conseils et d'audit sont aussi attentifs aux enjeux entrepreneuriaux. Depuis plusieurs années, PwC Luxembourg a mis en place un accélérateur visant à soutenir le développement de start-up sur un marché déterminé à beaucoup plus grande échelle. Le cabinet a été plus récemment rejoint par d'autres initiatives, portées par ses concurrents, sur des créneaux particuliers. KPMG, par exemple, a créé le Khube (KPMG Hub for Entrepreneurship), avec une orientation FinTech très marquée. D'autre part, EY, avec son programme EYnovation, permet à des start-up de bénéficier d'un programme d'accompagnement, mais aussi d'accéder à un vaste réseau, pour accélérer leur développement.

Sébastien Lambotte

6zero1

1^{er} incubateur pour entrepreneurs sociaux au Luxembourg



Implanté à Differdange au sein du 1535°, 6zero1 est un nouvel espace de travail, de conseil et de formation qui a pour mission de contribuer à la création d'emplois durables à travers un tissu d'entreprises sociales pérennes et économiquement viables.

Etant elle-même une entreprise sociale, 6zero1 a l'intention d'être la toute première entreprise sociale du Luxembourg à se constituer sous forme de Société d'Impact Sociétal (SIS) dès l'entrée en vigueur du projet de loi portant création des SIS (doc. Parl. n° 6831), d'où son nom de toute première SIS (6 en forme abrégée) : SIS N°01 = 6zero1.

6zero1 a pour vocation d'héberger et d'accompagner exclusivement le développement d'entreprises sociales, lesquelles ont notamment pour but de développer des activités économiquement viables tout en apportant un soutien à des personnes en situation de fragilité, en contribuant à la préservation du lien social, à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la parité hommes-femmes, au renforcement de la cohésion territoriale, ou encore au développement d'activités éducatives, culturelles et créatives.

6zero1 soutient tous les entrepreneurs qui souhaiteront adopter la nouvelle forme juridique, en les accompagnant concrètement dans leurs démarches (formations, financements et conseils) et en leur offrant un espace de travail personnel et individuel confortable.

www.6zero1.lu



With over 25 years of relocation settlement experience and a dynamic young team, we ensure a smooth, caring and total satisfaction guaranteed assistance to your relocating personnel and their family members.

Our services

Pre-Arrival Assistance
Home Search Assistance
School Search Assistance
Work Permit & Administrative Assistance
Removal Assistance

Help-Line Assistance
Departure Assistance
Vehicle Importation Assistance
Business & Office Enrollment Assistance
Crises Management

87, rue de Luxembourg • L-8077 Bertrange

Phone : (352) 26 64 99 22 • Fax : (352) 26 10 88 22 • Email : info@europeanrelocationservices.lu



cette optique que les mutualités de cautionnement ont vu le jour. Elles n'ont pas pour vocation de financer directement des entreprises, mais bien de se porter garantes d'une partie du prêt demandé auprès d'un établissement de crédit pour en favoriser l'octroi. La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers disposent chacune de leur mutualité de cautionnement, à savoir la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) et la Mutualité des P.M.E. Notez que ces deux organismes proposent un conseil et un accompagnement aux entrepreneurs en recherche de financement dans l'ensemble de leur démarche.

L'Office du Ducroire

Envisager un développement à l'exportation comporte son lot de risques et exige aussi d'investir. Pour les entrepreneurs qui envisagent leur avenir au-delà des frontières nationales, l'Office du Ducroire est un interlocuteur de premier choix. L'institution offre une palette de solutions en matière d'assurance-crédit à l'exportation, mais aussi des aides financières dans le développement d'outils promotionnels. Des aides existent aussi pour la formation d'un collaborateur à l'exportation.

Crowdfunding

Le *crowdfunding* (se traduisant littéralement par « financement par la foule ») constitue un nouveau mode de financement de projets. La technologie, dans une économie collaborative, permet à des porteurs de projet de solliciter le soutien financier d'un grand nombre de particuliers à travers des plateformes Web dédiées. Il existe plusieurs types de *crowdfunding*. A travers ces plateformes, des entrepreneurs de projets peuvent solliciter des dons, des prises de participation ou même des prêts, avec

des contreparties préalablement annoncées si le projet abouti. Par ce biais, de nombreux citoyens peuvent soutenir des projets qui leur tiennent à cœur, avec des montants plus ou moins importants. Ces plateformes sont aussi des outils marketing pour les entrepreneurs. En effet, la communauté d'investisseurs constitue souvent un premier cercle de clients. Parce qu'ils ont pris part au projet, ils devraient en être de bons ambassadeurs. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que les plateformes de *crowdfunding* soient utilisées pour simplement tester l'accueil auprès du public d'une idée ou d'un concept.

Les business angels

Recourir à des *business angels* pour financer son projet peut constituer une bonne idée, à condition d'en trouver. Ces investisseurs sont souvent des entrepreneurs qui ont réussi et qui souhaitent mettre une partie de leur épargne au service de projets entrepreneuriaux en phase de développement. Au-delà du soutien financier qu'ils peuvent apporter, ils sont souvent de bon conseil pour les jeunes entrepreneurs. Leur expérience en gestion peut aider les porteurs de projet à avancer plus vite et à éviter certains écueils. Le plus difficile, pour l'entrepreneur, sera de rencontrer le *business angel* susceptible d'investir quelques milliers d'euros dans sa structure. La plupart de ces investisseurs restent discrets. Ils sont en outre particulièrement exigeants dans le choix des projets qu'ils soutiennent. Le mieux, pour se rapprocher des *business angels* susceptibles de vous soutenir, est de contacter le Luxembourg Business Angels Network (LBAN). L'initiative Seed4Start fédère aussi les *business angels* à une échelle transfrontalière et permet à des start-up de se présenter à eux avec l'espoir de les convaincre.

Venture Capitalists

Comme il existe de nombreux *business angels* prêts à prendre des parts pour quelques milliers d'euros dans une structure pour l'accompagner dans les premières étapes de son développement, on compte aussi beaucoup de sociétés d'investissement désireuses de les amener plus loin. Ces sociétés, dites de capital-risque, placent les actifs que leurs clients leur ont confiés dans des projets soigneusement sélectionnés, souvent en fonction d'un segment particulier. Certaines sociétés *venture capitalists* investiront dans des secteurs particuliers (pharmaceutique, logistique, spatial, technologie...) alors que d'autres envisageront des approches territoriales (déploiement Grande Région, exportation...). Leurs objectifs sont de valoriser une entreprise ou un projet, en les faisant grandir le plus rapidement possible. Les *venture capitalists* se concentrent donc essentiellement sur des projets matures, déjà actifs sur le marché, au fort potentiel. Ce sont des financiers aguerris, avec une forte expérience dans le *business development*, prêts à investir des sommes d'argent considérables s'ils sont convaincus du potentiel du projet et de ceux qui le portent.

De nombreuses aides

Veillez noter qu'il existe aussi de nombreuses aides étatiques accessibles pour ceux qui souhaitent innover ou investir. Avant d'envisager toute demande d'aide ou de solliciter l'une ou l'autre demande de financement, le mieux est de s'informer auprès des acteurs concernés sur les conditions et exigences d'éligibilité. De nombreux acteurs, comme la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Guichet Entreprise, Luxembourg for Business ou Luxinnovation peuvent vous orienter.

Sébastien Lambotte

CODEJA S.à r.l.

11, rue des Trois Cantons • L-8399 Windhof

www.codeja.lu

Tél : (352) 26 20 10 34 • info@codeja.lu